

États Généraux du transport routier de marchandises

Groupe de travail « Contrat global de performance »

Réunion du 10 février 2010

Le groupe de travail « Contrat de performance » est présidé par Messieurs GRILLOT (TLF) et LATASTE (OTRE), Monsieur VANCRAEYENEST (CGT) assurant la vice présidence.

Propos introductifs

P VIEU :

- rappelle
- les objectifs de ces EGT : répondre, par la concertation et le dialogue, aux préoccupations actuelles des entreprises et préparer l'avenir par la modernisation en profondeur du secteur, le développement de son attractivité et de sa compétitivité.
- l'importance des contributions des participants dans la mesure où ces EGT sont avant tout ceux des partenaires sociaux.
 - apporte des précisions sur la méthodologie des EGT
 - chaque groupe détermine, sous la conduite des présidents et vice-président, le rythme des réunions, ses principes de fonctionnement et le périmètre de sa réflexion
 - la durée prévue de ces EGT est de 9 mois,
 - suite à la demande des participants, il est convenu que devra être évité le chevauchement des réunions des différents groupes de travail.
- précise le rôle de l'État
- appui logistique : l'État assure le secrétariat de chaque groupe et apporte, afin de couvrir les frais de participation et faciliter leur participation, un soutien financier à hauteur de 20 000 € aux organisations syndicales. Un bilan sera établi en milieu d'année et pourra donner lieu à une actualisation.
- expertise : une expertise extérieure pourra être mobilisée pour des questions complexes et bien identifiées. D'ores et déjà, Jacques SICHERMAN a accepté de se mettre à disposition du groupe
- en ce qui concerne plus particulièrement le groupe « contrat de performance », l'État aura un rôle particulier puisqu'il est, au titre de son rôle de réglementation et de régulation, une des parties prenantes des travaux. Loïc CHARBONNIER, sous-directeur du transport routier, participe ainsi aux travaux.

M. GRILLOT :

- insiste sur l'instant historique que constitue la réunion de ces EGT dont l'enjeu est de rebâtir une architecture du TRM pour l'avenir, de développer une image attractive et restaurer la confiance et le dialogue social .
- précise que la restauration de la compétitivité du pavillon, objet de travail du groupe, repose sur 4 piliers : les OS, les OP mais aussi les chargeurs et l'État notamment pour son rôle de régulateur et de promotion, au sein de l'Union Européenne, d'une politique d'harmonisation des conditions de concurrence.

M. LATASTE :

précise que le groupe devra s'attacher à faire émerger des pistes de travail :

- pérennisant les entreprises,
- offrant au personnel des conditions de travail améliorées et une meilleure rémunération,
- compatibles avec le droit européen dans le but de leur promotion par l'Etat au sein des règles de l'Union.

M. VANCRAEYENEST :

- précise que la valorisation du métier passe par :
 - le juste prix de la prestation,
 - la valorisation de la compétence des salariés et la reconnaissance de leur métier,
 - rappelle la nécessité durant ces travaux de valoriser le compromis et d'avoir à l'esprit que le résultat de ces travaux est attendu par plus de 500 000 salariés.

Méthode de travail du groupe

- Préparation des réunions de travail par échanges et transmission électronique, via le secrétariat de groupe, de productions écrites des différentes organisations,
- Fréquence des réunions : une par mois avec possibilité d'organiser de sous groupes,
- Expertise : selon la nécessité et le champ des travaux, le principe d'audition de « sachants » extérieurs aux membres du groupe est retenu.

CR analytique du tour de table

Le tour de table établit un inventaire non exhaustif des thèmes potentiels de travail du groupe :

Accès à la profession

- adaptation de l'outil de production : la surcapacité de l'offre (via le maintien d'entreprises économiquement non viables) aboutit à tirer les prix vers le bas au mépris de la rémunération des personnels,
- réflexion sur une taille critique minimale assurant la viabilité économique et sociale de l'entreprise,
- promotion d'une politique de regroupements d'entreprises,
- nécessaire application par l'Etat des règles de capacité financière et de capacité professionnelle pour les cadres dirigeants des établissements.

Organisation du secteur TRM

- régulation de la sous traitance et du secteur des commissaires de transport : tarification minimum, tarification obligatoire de sous traitance, amélioration et renforcement des contrats types, création d'un observatoire de la sous traitance
- mise en place d'une labellisation des entreprises pour bonnes pratiques sociales, économiques et environnementales, labellisation à étendre aux chargeurs notamment sur le point de la qualité de l'accueil des chauffeurs routiers,
- implication de la profession dans la régulation du secteur.

Recherche d'une meilleure compétitivité du pavillon dans une logique de développement durable

- un constat partagé : le renforcement de la compétitivité du TRM est conditionné au respect des quatre dimensions du développement durable :
 - rentabilité économique et productivité
 - promotion du volet social (condition de travail et rémunération), le salaire ne doit pas être la variable d'ajustement des prix
 - protection de l'environnement et sécurité routière
- harmonisation des conditions de concurrence au niveau européen notamment au regard du coût du travail,
- réflexions sur les poids et dimensions des véhicules,
- présence indispensable des chargeurs dans le cadre de tout travail sur la performance du secteur ; cette présence est une condition de participation de certaines OS aux travaux du groupe.

Rôle de l'État

- assurer la mise en œuvre et l'application des textes existants
- renforcer la chaîne contrôle sanction (immobilisation notamment), condition de la crédibilité et de l'application des règles,
- veiller à l'application des règles de capacité financière et professionnelle par les DREAL, rôle des CRSA
- développer une action de prévention des difficultés économiques
- un Etat régulateur
 - renforçant les contraintes réglementaires sur la circulation des poids lourds (week-end, vitesse)
 - œuvrant pour une harmonisation des règles de concurrence au niveau européen
 - simplifiant les formalités administratives
- Position de l'État en tant que régulateur mais aussi actionnaire de la SNCF (Géodis).

Prochaine réunion

29 mars 2010 à 14h00 en salle 28P03 tour Pascal B (La Défense)

Une synthèse des propositions de thèmes de travail sera établie par la DST à partir des contributions de chacun des participants. Un point sera également fait sur les propositions de la mission du CAS de 2008.

Il est demandé à chacune des organisations de transmettre, sous 15 jours, par courrier électronique sa contribution à l'adresse suivante :

philippe.machu@developpement-durable.gouv.fr

Calendrier prévisionnel des réunions du groupe

Lundi	29/03	14h00
Lundi	26/04	14h00
Lundi	31/05	14h00
Lundi	28/06	14h00
Mardi	07/09	14h00
Mardi	21/09	14h00
Lundi	11/10	14h00
Lundi	25/10	14h00

Liste des participants :

M. Jean-Paul LE DANTEC / CFDT-FGTE
M. Claude GAROU / CFDT-FGTE
M. Jean-Marc VEAUX / CFDT-FGTE

M. Patrick VANCRAEYENEST / CGT
Mme Véronique COMSEL / CGT
M. Jean Louis DELAUNAY / CGT

M. G. MARTINEZ / FO Transport
M. F. FRISTCH / FO Transport
M. C. CHATAGNEAU / FO Transport

M. Eddie LANGLACE / FGT CFTC
M. Serge POMARES / FGT CFTC
M. Kamel HOUCAT / FGT CFTC

M. Pascal BODSON / CFE-CGC
M. Noël THORAVAL / CFE-CGC
M. Bernard JUBIN / CFE-CGC

M. Raymond PIGEON / FNCR
M. Patrick SACHOT / FNCR
M. Christophe HENRY / FNCR

M. Bernard LATASTE / OTRE
M. Gilles MATHELIE-GUINLET / OTRE
M. Jean-Pierre DUCOURNAU / OTRE

M. Philippe GRILLOT / TLF
M. Stéphane LEVESQUE / TLF
Mme Laure DUBOIS / TLF

M. Nicolas PAULISSEN / FNTR
M. Fabrice ACCARY / FNTR
Mme Veselina NIKITSENKA / FNTR

M. Christian ROSE / AUTF

M. Jacques SICHERMAN / CGEDD-MIGT7

M. Patrick VIEU / DST (directeur des services de transport)
M. Loïc CHARBONNIER / DST-TR
Mme Nicole LHOMME / DST -TR
M. Philippe MACHU /DST-TR3